

Oyonnax, le 7 mai 2021

RECOMMANDE AVEC ACCUSE DE RECEPTION

Réf.: 2021/MP/FG/SD

LSR EQUIPEMENT 5 allée des Erables 94000 CRETEIL

A l'attention de Mme Laetitia GAUTHIER

Votre interlocuteur:

Franck GILARD - Responsable du service des Sports 04 74 77 00 06 - franck.gilard@oyonnax.fr

Objet : Accord-cadre pour la fourniture de matériel de sport

Lot n°1: matériel de sport

Resign Madame,

Pour faire suite à votre demande d'informations relative à l'attribution du marché cité en objet, je vous prie de bien vouloir prendre note des éléments de réponse suivants :

Comme indiqué dans mon précédent courrier, le candidat retenu pour ce marché est l'entreprise CASAL SPORT (67 – MOLSHEIM), pour un montant estimatif de 9 222.32 € HT.

Trois offres ont été déposées en réponse à ce marché; vous trouverez en annexe l'analyse des offres indiquant les points forts/faibles de votre offre.

Votre offre a été classée en 3^{ème} position avec les notes suivantes :

	Note critère prix / 5 (coef. 35 %)	Note valeur technique / 5 (coef. 50 %)	Note délai de livraison / 5 (coef. 15 %)	Note totale	Classement
CASAL SPORT	5.00	4.50	4.00	4.60	1
LSR EQUIPEMENT	4.12	2.50	3.00	3.14	3

Vous en souhaitant bonne réception,

Bien Lordia

Veuillez agréer, Madame, l'expression de mes salutations distinguées.

Le Maire.

Michel PERRAUD Conseiller departemental

NB : Je vous informe que cette décision est susceptible de faire l'objet des recours suivants auprès du tribunal administratif de Lyon :

Référé précontractuel jusqu'à la signature du marché ou de l'accord cadre (Articles L551-1 et suivants et R551-1 et suivants du Code de justice administrative;

Référé contractuel au plus tard le trente et unième jour suivant la publication d'un avis d'attribution du contrat (L551-13 du Code de justice administrative) ou en l'absence de la publication d'avis dans un délai de six mois à compter du lendemain du jour de la conclusion du contrat (Sauf si le demandeur a fait usage du recours prévu à l'article L551-1, si la personne publique a respecté la suspension prévue à l'article L551-4 et s'est conformée à la dédision rendu

Recours en contestation de validité du contrat ou de certaines de ses clauses exercé par les tiers au contrat dans un délai de deux mois à compter de la publication de l'avis d'attribution (CE Ass., 4 avril 2014, " Département de Tarn-et-Garonne ", nº 358994).

Marché:	MATERIEL DE SPORT
Lieu:	Oyonnax
Procédure:	MAPA
Montant estimatif HT	
Date limite de remise:	22/03/2021

Critère 1:	Prix
Coefficient 1:	35
Critère 2:	Val. Tech.
Coefficient 2:	50
Critère 3	Délai livraison
Coefficient 3	15

Lot 1

Matériel de sport

+001000	TH Office	Prix	Val. Tech.	Délai livraison	2010	tuomos
Candidat		Note	Coef	Note Coef	VOICE CIA	asserileii.
CASAL SPORT	9 222,32 €	2,00	90	4,00 15	4,60	1
LSR EQUIPEMENT	11 179,38 €	4,12	90	3,00 15	3,14	3

	CASAL SPORT	\T	LSR EQUIPEMENT	MENT
	Commentaires	Note/5	Commentaires	Note/5
			10000	
			références, A ce	
	50000 références,		jour pas de site	
Qualité et variété des produits	catalogues spécialisés,		internet, pas de	
proposés, jugée d'après le	certification		visibilé sur	
catalogue du fournisseur	QUALISPORT	5	5 d'autres produits	2
services associés (reprises, livraison, etc)	delais échange dans les 10 jours, produits garantis de 2 à 10 ans	4	pas de document sur la validité de la garantie des produits, reprise 8 jours à la date 4 de livraison	ო
	Total	4,5	4,5 Total	2,5

	CASAL SPORT	RT	LSR EQUIPEMENT	EMENT
Commentaires	Commentaires	Note/5	Commentaires	Note/5
Délai de livraison	de 24 à 72 h	7	4 5 jours	(1)





Mairie d'Oyonnax
126 rue Anatole France
BP 817
01108 OYONNAX CEDEX

A l'attention de M. Franck GILARD

A Créteil, le 04 mai 2021

AR 1A 167 9003527 6

OBJET : Demande d'information complémentaire sur l'attribution du marché : Accord cadre pour la fourniture de matériel de sport – lot 1 : matériel de sport

Monsieur,

Réf: 2021/MP/FG/SD

Suite à votre courrier reçu le 30 avril 2021, nous apprenons avec regret notre rejet concernant le marché référencé ci-dessus.

Comme vous le savez certainement l'information des candidats évincés constitue une obligation de publicité et de mise en concurrence dont la violation est susceptible d'être sanctionnée par le juge des référés précontractuel et contractuel. (CE, 21 janvier 2004, Société Aquitaine Démolition, n° 253509.)

C'est pourquoi dans un souci d'amélioration perpétuel et afin de mieux pouvoir répondre à vos futures exigences, nous souhaiterions avoir des informations concernant les points suivant :

Combien d'offres avez-vous reçu?

Quelles sont les points positifs de notre dossier ?

Quelles sont les points négatifs de notre dossier?

Quelles sont les points qui vous ont séduit dans leur dossier?

Quel est le montant de l'offre la plus basse ?

En vous remerciant par avance pour l'intérêt que vous porterez à notre requête et en vous souhaitant bonne réception, je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

LSR EQUIPEMENT Laetitia GAUTHIER Assistante commerciale

